

6 Société et Culture

Prise en charge des prestations de soins dans les structures sanitaires privées La Cnamgs suspend certains de ses prestataires

Line Renette ALOMO
Libreville/Gabon

L'heure n'est plus à la pédagogie, mais à la sanction, estime-t-on à la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS). L'assureur étatique a décidé de sévir dorénavant contre les centres de santé agréés qui n'offrent plus les conditions de sécurité optimale à ses assurés. Depuis peu, la Cnamgs effectue des visites inopinées de terrain avec d'autres administrations dont l'inspection de la Santé.

LE jeudi 17 mars dernier, la Caisse nationale d'assurance

maladie et de garantie sociale (CNAMGS) annonçait, dans un communiqué paru dans l'Union, la suspension, depuis le 7 mars courant, de la prise en charge des prestations de soins dans certaines structures sanitaires privées conventionnées. Motif : irrégularités techniques. Des visites inopinées se déroulent, en fait, sur le terrain depuis un certain temps pour s'assurer que les structures sanitaires agréées CNAMGS restent aux normes requises. Menées conjointement avec la direction générale de la Concurrence et de la Consommation (DGCC), ainsi que l'inspection générale de la Santé, ces visites ont donc déjà entraîné la suspension temporaire, to-



Photo : LLIM

Le Dr Georgette Ndong Youssouf, directeur du Contrôle et de la Lutte contre la fraude à la Cnamgs.

talie ou partielle de contrat entre l'assureur étatique et certains cliniques et cabinets d'accouchement agréés. Il s'agit du Cabinet médico-chirurgical Gaussin, de la polyclinique Saint-André, du cabinet d'accouchement Amour fraternel et de la clinique Damas Aleka. D'autres

suivront, assurément, car les visites se poursuivent sur le terrain. « Dans le cadre des missions qui sont les nôtres... nous avons à contrôler les structures conventionnées, du fait qu'elles assurent la prise en charge de nos patients. Et nous devons nous assurer

qu'il s'agit d'une prise en charge de qualité», fait observer le Dr Georgette Ndong Youssouf, directeur du contrôle médical et de la lutte contre la fraude à la Cnamgs. Ces visites, consistant à vérifier les conditions d'hébergement des patients avec un plateau technique aux normes, ainsi que les dossiers administratifs des structures, permettront à la Cnamgs de séparer le bon grain de l'ivraie. « Les visites ont révélé que certains blocs opératoires ne répondaient plus aux normes de sécurité pour le patient. Que certains services de radiologie n'étaient pas blindés. C'est-à-dire non plombés et exposaient au risque des rayons ionisants dangereux pour la santé des patients, du per-

sonnel soignant et même des populations environnantes», fustige le Dr Youssouf. Autant de griefs qui ont entraîné la suspension des assurés étatiques dans ces structures. « Quitte à ce que le ministère de la Santé puisse en faire autant pour tous les patients », poursuit-elle. La Cnamgs s'étant lancée dans une opération de paiement régulière de ses prestataires, elle estime qu'il est de son devoir de présenter aux assurés des plateaux techniques de qualité et des conditions d'hébergement en toute sécurité. Il est ainsi prévu la levée de la suspension après vérification par l'assureur étatique des efforts fournis par le partenaire pour améliorer son offre de soins.

Enseignement supérieur/ A la suite d'une assemblée générale à l'Université Omar Bongo, lundi dernier

La Mutuelle suspend sa grève pour un mois

F.B.E.M
Libreville/Gabon

APRÈS l'invite du ministère de l'Enseignement supérieur à la reprise d'activités à l'Université Omar Bongo (lire l'Union du lundi 21 mars), la Mutuelle des étudiants (le bureau directeur et les 230 délégués) s'est réunie en assemblée générale, lundi dernier, pour étudier la question. Au sortir de ce conclave de quatre heures d'horloge, à la Maison de l'étudiant, l'ins-

tance a décidé de la « suspension de la grève pour une durée d'un mois (jusqu'au 28 avril prochain, NDLR), au regard des avancées des négociations avec le gouvernement et les autorités rectorales. » L'annonce officielle a été faite par le président de la Mutuelle, Ange Gaël Mackaya Mackaya. Une manière pour eux de répondre au gouvernement, qui a concédé des avancées sur leurs revendications. Avec, entre autres, l'entame des travaux de réhabilitation de la barrière de l'UOB, la

prise de la construction du stade, le paiement des bourses pour les étudiants domiciliés à Postbank depuis le 10 mars courant, etc. Toutefois, a nuancé le président de la Mutuelle, « la reprise des cours aura lieu dès le lundi 28 mars 2016. » Le temps, disent-ils, de faire large diffusion auprès des étudiants, et de permettre à plusieurs d'entre eux qui, las d'attendre la reprise des cours, avaient quitté Libreville pour l'intérieur du pays. Mais surtout, croit-on savoir, ce temps servira aussi

à requérir du gouvernement « des garanties de non-arrêt des travaux déjà entamés. » Et d'avoir des délais précis quant à l'exécution des autres travaux auxquels il s'est engagé (placement des bornes de distribution de Wifi, suivi du comité sur l'harmonisation du LMD, reprise des travaux des pavillons, etc). Plutôt que des « à court, à moyen et à long termes évoqués par le communiqué ministériel », a

confié un des délégués estudiantins. Qu'à cela ne tienne, voilà une grève qui aurait, une fois encore, pu être solutionnée à temps, mais qui vient de faire perdre un mois de cours aux 20.000 étudiants de l'UOB. Autant dire une éternité, dans un établissement où il est désormais courant de voir un semestre de cours bâclé en un mois. Le seul point positif est certainement le fait de n'avoir

enregistré, durant cette « grève pacifique », aucune casse de la part des étudiants, aucun clash avec les forces de sécurité et de défense, et aucune perturbation de la voie publique. Et, par conséquent, aucune arrestation d'étudiants. A la différence des précédents mouvements. Rappelons que cette grève a duré un mois, jour pour jour, avant sa suspension.

Education/Journée de l'enseignant et interpellation de deux enseignantes membres de la Conasysed/ Trois questions au ministre de l'Education nationale...

...Florentin Moussavou: "la journée de l'enseignant sera désormais célébrée le 23 mars"

Propos recueillis par Christian KOUIGA
Libreville/Gabon

•L'Union: Monsieur le ministre, aujourd'hui, 23 mars 2016, vous célébrez la journée de l'enseignant. Est-ce à dire que les sons discordants autour de cette date ont été harmonisés ?

-Florentin MOUSSAVOU : Effectivement, nous fêtons aujourd'hui la Journée de l'enseignant consacrée, depuis plus d'une décennie par l'Unesco (Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture, NDLR). Le chef sera présent. C'est un honneur. Une grande marque d'attention à inscrire, une nouvelle fois, au compte de l'intérêt qu'il accorde au secteur l'éducation et de la formation.

•Le quiproquo est-il donc définitivement réglé ?

-A mon avis, oui! Cette journée, à ce qui s'est toujours dit, coïncide avec la mort de Martine Oulabou, devenue un symbole de l'enseignement au Gabon. Même en France, les dates de plusieurs fêtes, le cas du 14 juillet, n'évoquent pas toujours de moments heureux. C'est un débat inutile. La date du 23 mars sera inscrite dans l'agenda national de l'Éducation nationale. Bien suivie ailleurs, la journée de l'enseignant a été irrégulière chez nous. Nous allons nous conformer aux engagements pris auprès de l'Unesco, qui consacre cette journée pour la réflexion, le partage et l'analyse de la question éducative.

•Monsieur le ministre, deux enseignantes



Photo : Arislide Moussavou

Florentin Moussavou, ministre de l'Éducation nationale et de l'Enseignement technique : "nous allons nous conformer aux engagements pris auprès de l'Unesco".

sont actuellement en garde à vue. Pourquoi ?

-Il s'agit de deux adhérents de la Conasysed (Convention nationale des syndicats du secteur éducation, NDLR) qui étaient en rassemblement avec les autres au lycée Georges Mabi-gnath. C'est au cours de cette réunion, qui s'est achevée par des échauffourées avec la police, que les deux enseignantes ont été appréhendées pour des griefs que je ne maîtrise pas. J'ai reçu le délégué national de la Conasysed, M. Ndong Edzo, et le président de la Dynamique unitaire, Jean Rémy Yama, pour examiner la manière grâce à laquelle ce problème peut trouver une solution conforme (à la fois) aux attentes du syndicat et aux exigences de la loi. Les membres de la Conasysed, qui ont envahi l'esplanade de l'Éducation nationale depuis avant-hier, sollicitent de nous, la tutelle, une implication dans la mise en œuvre de la liberté de ces deux enseignantes. Force reste à la loi. Nous sommes pour que la paix s'établisse, afin que ce mouvement, qui s'est accéléré depuis quelques jours, ne vienne pas gangrener un système éducatif déjà souffrant, mais auquel le chef de l'Etat et le gouvernement consacrent tant de sacrifices.

A la mémoire de notre père
Cela fait exactement 25 ans aujourd'hui
Que tu es parti à jamais...
Personne ici ne t'a oublié,
Chaque jour tu es au cœur de nos pensées,
où que nous soyons, peu importe le moment,
l'endroit, tu es toujours présent..
Bien des fois, ton absence nous fait mal,
Surtout quand nous repensons à ta disparition brutale
ce 23 mars 1991 au matin,
Il nous arrive souvent de parler avec « notre » papa,
Dans nos cœurs, nos têtes, au plus profond de nous,
A nous poser toujours les mêmes questions,
Qui restent sans aucunes explications
Nous pourrions en parler jusqu'à demain,
Ça ne changerait absolument rien !
C'est terrible quand on perd ses parents,
Qu'on ait dix, vingt ou trente ans !
Nous pensions que jamais ça n'arriverait,
Et que ces tristes moments, nous y échapperions,
Aujourd'hui l'émotion est toujours là,
Car quoi qu'on fasse, un papa ça ne se remplace pas !
Puisqu'il existe réellement un paradis dans les cieux,
Nous espérons que notre papa y a sa place, tout près de Dieu,
Et qu'il voit que malgré son départ précipité
Vingt cinq ans après, nous tous ne t'avons pas oublié

A notre papa que nous aimions.

Tes enfants